

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 001

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : VOTE DES PROGRAMMES D'ACTIONS 2020 DE L'OFFICE DE L'EAU

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **Considérant** le débat d'orientations budgétaires 2020 tenu en séance du 17 décembre 2019,

- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à arrêter le programme d'actions de l'Office De l'Eau pour l'année 2020 selon les blocs thématiques et fonctionnels suivants et dont le détail figure en annexe :
 1. Connaissance et expertise,
 2. Volet politiques de bassin et appui au territoire,
 3. Volet intervention financière,
 4. Volet sensibilisation,
 5. Volet communication institutionnelle,
 6. Volet coopération internationale.
- D'arrêter le montant le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 suivants :

	Blocs thématique et fonctionnels	Montant total projet 2020 en €
1	Connaissance et expertise	1 887 866,11 €
2	Volet Politique de bassin et appui au territoire	685 200, 00 €
3	Volet intervention financière,	14 456 771, 00 €
4	Volet sensibilisation	345 000, 00 €
5	Volet communication institutionnelle	240 000, 00 €
6	Volet Coopération internationale	23 000, 00 €

- D'imputer la dépense correspondante au budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/002

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF RELATIF A L'EXERCICE 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;

Vu le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R.213-76, R.213-77, D.213-72 à D.213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu en date du 17 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté par la Direction de l'Office De l'Eau de Martinique ;

Constatant l'équilibre réel du Budget Primitif présenté, et sa conformité aux orientations budgétaires définies,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

Article 1er : D'Adopter le budget Primitif pour l'exercice 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	5 140 306,00 €	5 140 306,00 €
Fonctionnement	10 198 000,00 €	10 198 000,00 €
TOTAL	15 338 306,00 €	15 338 306,00 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer toutes les pièces afférentes

Article 3 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'ETAT.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/003

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2017-2022 AVEC L'UICN POUR LE POLE RELAIS ZONES HUMIDES TROPICALES – PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/037 adoptant le partenariat avec l'UICN,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention 2017-2022 N°023-08-2017 avec l'UICN pour le POLE RELAIS ZONES HUMIDES TROPICALES dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 42 550,00€ TTC pour un montant total de 273 380,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6568 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/004

Date de publication : 06 JUILLET 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2018-2020 AVEC L'ASSOCIATION H2EAUX – PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2018/157 adoptant le partenariat avec l'Association H2Eaux,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention 2018-2020 N°019-07-2018 avec l'Association H2Eaux dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 16 750,00 € TTC pour un montant total de 63 885,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/005

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION ODE/ONF/PNM 2017-2022 – AMENDEMENT DE LA PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/033 adoptant le partenariat ONF/ ODE / PNM
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention 2017-2022 avec l'ONF et le PNM dans le cadre de leur partenariat tripartite institutionnel
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 158 074,00€ TTC pour l'ONF. La programmation 2020 du PNM sera présentée ultérieurement.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6568 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/006

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION ODE CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2017-2022 – AMENDEMENT DE LA PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/034 adoptant le partenariat avec le Conservatoire Du Littoral
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention 2017-2022 avec le Conservatoire Du Littoral dans le cadre de leur partenariat institutionnel
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 19 800,00€ TTC pour un montant total de 48 000,00€ TTC
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6568 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/007

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2018-2020 AVEC LE CARBET DES SCIENCES – PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2018/158 adoptant le partenariat avec le Carbet des Sciences,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention 2018-2020 N°020-07-2018 avec le Carbet des Sciences dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 90 700,00€ TTC pour un montant total de 191 600,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/008

Date de publication : 06 JUIL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2019-2023 AVEC LA CACEM POUR LE CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE – PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention cadre de partenariat n°066-05-2019 avec la CACEM pour le Contrat de la Baie de FORT-DE-FRANCE dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 255 041,50 € TTC pour un montant total de 511 905,50 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65734 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/009

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2018-2020 AVEC LE BRGM –PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-19/008 adoptant le partenariat avec le BRGM,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser l'avenant à la convention cadre avec le BRGM et les conventions filles par action.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 selon la déclinaison suivante :
 - Suivi du réseau DCE qualité des eaux souterraines de Martinique "2020-2021" : 219 200,00 € TTC
 - Représentativité des réseaux de suivi des aquifères de Martinique : 68 572 00 € TTC
 - Etude corrélatrices des données qualitatives des réseaux de surveillance des eaux de surface et souterraine en Martinique : 70 308

Pour un montant total d'aide ODE à hauteur de 358 080 € ttc pour un programme d'action 2020 de 447 600,00 € TTC.

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/010

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2018-2020 AVEC L'IFREMER – PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-19/009 adoptant le partenariat avec l'IFREMER
- o **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention avec l'IFREMER dans le cadre d'un partenariat institutionnel.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 45 020,00€ TTC selon la déclinaison suivante :
 - o Projet AMO DCE : 32 500 € TTC
 - o Projet AMO et analyse ROCCH : 13 020,00 € TTC

Pour un montant total de 55 020,00 € TTC.

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65738 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/011

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : COOPÉRATION TECHNIQUE ET INSTITUTIONNELLE ODE/ QUÉBEC : VOTE DU BUDGET 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 01-10-2018/262 adoptant le projet de coopération avec le Québec entre l'Office De l'Eau et le ROBAN,
- **VU** la convention n°067-05-2019 entre le Réseau des Organismes des Bassins d'Amérique du Nord (ROBAN) et l'ODE adoptant le partenariat,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De voter le budget ODE dans le cadre de la coopération technique et institutionnelle avec le Québec au titre de l'année 2020
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 6 200,00€ TTC pour un montant total de 9 200,00€ TTC
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6562 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/012

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : COOPÉRATION TECHNIQUE ODE/ CUBA : VOTE DU BUDGET – FRAIS D'ACCUEIL DELEGATION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 01-10-2018/261 adoptant le principe de partenariat avec l'OIEAU sur un programme de coopération avec Cuba,
- **VU** la convention n°008-01-2019 entre l'Oleau et l'ODE pour la coopération technique dans le domaine de la gestion intégrée de la ressource en eau à CUBA,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De voter le budget ODE correspondant aux frais d'accueil d'une délégation cubaine en Martinique pour une mission organisée dans le cadre de la coopération technique avec Cuba au mois de février 2020
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE aux frais d'accueil à hauteur de 2 000,00€ TTC
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 17-12-2019/013

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 071-06-2019 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE – CAESM : ETUDES DIAGNOSTIQUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LA REPRISE DES TRAVAUX DE L'EX-SICSM

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/007 adoptant le budget primitif de l'exercice **2019**,
- **VU** la délibération n° CA 26-04-2019/050 du Conseil d'Administration du 26 avril 2019, attribuant une subvention initiale de 53 000,00 €,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du **23 janvier 2020**,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de l'avenant de prorogation à la convention n° **071-06-2019** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/014

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : TRANSFORMATION D'EMPLOIS BUDGETAIRES AU SEIN DE L'ODE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R. 213-71,
- **VU** les dispositions législatives et réglementaires applicables à la fonction publique territoriale,
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- **VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De créer un emploi d'ingénieur territorial (A), en remplacement d'un emploi budgétaire de technicien territorial (B), à temps complet sur un poste permanent de « chargé d'étude grand cycle de l'eau ». Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claudé LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/015

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : VOTE D'UN COMPLEMENT BUDGETAIRE - CHANTIER DE REVISION DU SDAGE 2022-2027

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à exécuter le chantier de la révision du SDAGE 2022-2027 tel que présenté dans le rapport
- De voter le budget de l'action pour un montant total de 71 000,00 €
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/016

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : PARTICIPATION DE L'OFFICE DE L'EAU AU PROJET LITTORAL 2020 – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 26-074-2019/040 autorisant la Directrice Générale à transmettre une lettre d'intention pour la participation de l'ODE au projet,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention multipartite avec l'ODE/ le CNRS et l'ENS dans le cadre d'un partenariat financier.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE pour la période 2020-2022 à hauteur de 30 000,00€ TTC.
- D'arrêter la participation de l'ODE à hauteur 10 000,00€ TTC au titre de l'année 2020.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 JUIN 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 017

Date de publication : 06 JUL. 2020

**Objet : PROJET DE NOUVEAU MARCHÉ POUR L'ADAPTATION DES FILIERES ANC AU
CONTEXTE LOCAL : ETAT DES LIEUX**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer un nouveau marché pour l'adaptation des filières ANC au contexte local : état des lieux
- D'arrêter le montant maximal de la participation financière de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 50 000,00 € TTC pour un montant total prévisionnel du projet de 50 000,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 018

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : PROJET DE NOUVEAU MARCHÉ POUR L'EXPERTISE TECHNIQUE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (STEU) DE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/ 002adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer un nouveau marché la réalisation d'audit techniques des dispositifs d'autosurveillance et de prélèvement d'eau des stations de traitement des eaux usées en Martinique
- D'arrêter le montant le montant maximal de la participation financière de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 20 000,00 € TTC pour un montant total prévisionnel du projet de 45 000,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 019

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : PROJET DE NOUVEAU MARCHÉ POUR LA RÉALISATION DE PRÉLEVEMENTS ET SUIVIS SUR LA STATION D'ÉPURATION À FILTRE PLANTE DE VÉGÉTAUX DE LA DISTILLERIE JM

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer un nouveau marché pour la réalisation de prélèvements et suivis sur la station d'épuration à filtre plantés de végétaux de la distillerie JM
- D'arrêter le montant maximal de la participation financière de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 7 500,00 € TTC pour un montant total prévisionnel du projet de 15 000,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 020

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : CONVENTION ODE – CSBT POUR LA RÉVISION DOCUMENT TECHNIQUE UNIFIÉ DE L'ANC POUR L'ADAPTATION DES FILIÈRES CLASSIQUES AU CONTEXTE LOCAL

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser avec le **Centre Scientifique et Technique du Bâtiment** dans le cadre d'une convention pour la révision du Document Technique Unifié en vue de l'adaptation des filières classiques ANC au contexte local
- D'arrêter le montant maximal de la participation financière de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 3 000,00 € TTC pour un montant total prévisionnel du projet de 3 000 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 021

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : CONVENTION ODE/ DEAL / CNRS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN STAGE D'ETUDE SUR L'ESPÈCE DE POISSON INVASIVE PLÉCO

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser avec la DEAL et le CNRS pour la mise en œuvre d'un stage d'étude sur l'espèce de poisson invasive Pléco.
- D'arrêter le montant maximal de la participation financière de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 12 000,00 € TTC pour un montant total prévisionnel du projet de 15 000 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2019

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 10

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 10

Extrait n° CA 24-01-2020/ 022

Date de publication : 06 JUL. 2020

Objet : CONVENTION ODE/ CIRAD/ POUR LE SUIVI DES PESTICIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU GALION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE (représentant Nadine RENARD), Marie-France TOUL, Arnaud RENE-CORAIL, Christophe GROS (représentant Nadine CHEVASSUS et Jacques HELPIN), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Patricia TELLE, Antoine VEDERINE, Jérôme VIGUIER, Éric BELLEMARE

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, David ZOBDA, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX, Guillaume VISCARDI

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-06 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser avec le CIRAD dans le cadre d'une convention d'application pour le suivi des pesticides sur le bassin versant du Galion
- D'arrêter le montant maximal de la participation financière de l'ODE au titre de la programmation 2020 à hauteur de 57 000,00 € TTC pour un montant total prévisionnel du projet de 137 690,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 JUIN 2020



Le Président

Claude LISE